



## Label Wedding Entrepreneur La Charte Qualité

Votre wedding-planner a reçu une formation en organisation et décoration de mariages, dispensée par notre agence.

A l'issue de cette formation, nous lui avons délivré le label wedding Entrepreneur. A ce titre, votre wedding-planner s'engage à exercer son métier dans les conditions suivantes :

- Avoir déclaré son entreprise au Registre du Commerce et des Sociétés, preuve en est l'attribution d'un numéro SIRET.
- Avoir souscrit à une assurance civile professionnelle.
- Etablir un devis de prestation détaillé (honoraires agence) avant toute décision de la part du couple.
- Signer un contrat et les Conditions Générales de vente en deux exemplaires avant toute exécution de prestation.
- Transmettre au couple les devis et CGV des prestataires finalement choisis par le couple avant prise de décision finale et signature de leur part.
- Honorer le contrat signé avec le client, dans les conditions décrites au contrat.
- Avoir une attitude professionnelle : être intègre et assumer sa part de responsabilité en toutes circonstances.